

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2023

76

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 octobre 2023

Convocation du : 19 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Attribution d'une subvention à l'association EFS Rhône-Alpes Triathlon

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Catherine Barcellino, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Sophie Gaguin a donné procuration à Valérie Berger
Harris Reneman a donné procuration à Annick Pantel

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Valérie Berger

L'octroi d'une subvention à l'association EFS Rhône-Alpes Triathlon était subordonné au déroulement effectif de leur manifestation annuelle.

Le rapporteur expose à l'assemblée que l'association EFS Rhône-Alpes Triathlon a organisé la 16^{ème} édition du trail de la Côtière.

A cet effet, par courrier en date du 28 juillet 2023, l'association a demandé une subvention d'un montant de 800 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association EFS Rhône-Alpes Triathlon pour compenser les frais occasionnés lors de cette manifestation (Pour rappel le montant de la subvention allouée de 2016 à 2022 à chaque manifestation était de 800 €).

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications du rapporteur,

Après avoir pris connaissance du dossier, Mr Vermorel ne prenant pas part au vote du fait de son implication dans l'association, avec

22 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE,

ACCORDE une subvention à l'Association EFS Rhône-Alpes Triathlon pour son organisation du trail de la Côtière le 21 octobre 2023, d'un montant de 800 €.

Cette somme sera mandatée à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement » du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline Terrier

Le Maire,

Caroline TERRIER